

Proposition de motion de M. De Bock demandant la mensualisation de la facture d'eau.

M. De Bock rappelle que son projet de motion a déjà été évoqué dans la presse. Plusieurs communes ont d'ailleurs mis un projet de cette nature à l'agenda de leur Conseil. Pour M. De Bock, il serait particulièrement opportun qu'Uccle figure parmi les premières communes demandant à Vivaqua-Hydrobru d'envisager sérieusement dans les prochains mois la possibilité de mensualiser la facture d'eau. Il s'agit d'un enjeu important, non seulement pour les ménages mais aussi pour les entreprises car, selon les données chiffrées que M. De Bock a pu consulter dans les rapports d'activités, la moitié des interruptions effectuées concerne les entreprises, l'autre moitié étant constituée par les interruptions domestiques. La mensualisation permet aux ménages, qu'ils soient très précarisés ou disposent de faibles revenus, d'anticiper la charge de la facture d'eau : mieux vaut payer 30 € par mois que 400 € à la fin de l'année. Néanmoins, si Vivaqua-Hydrobru procédait à une bimensualisation, la plupart des ménages seraient déjà en mesure de faire face à certains coûts. M. De Bock remercie le président de l'intercommunale Hydrobru pour avoir, grâce à une étroite concertation avec la Région, mené à bien la fusion avec Vivaqua, qui était loin d'être une opération facile, tout en évitant une hausse du prix de l'eau.

Grâce aux investissements consentis, la commune d'Uccle va bénéficier de trois bassins d'orage en une législature.

M. Martroye de Joly n'a aucune objection à l'égard de la motion de M. De Bock en tant que telle, et ce d'autant plus que la question de la mensualisation ou de la trimestrialisation de la facture d'eau a déjà été débattue à de nombreuses reprises avant son accession à la présidence d'Hydrobru en 2007. En effet, l'opportunité d'une telle décision n'est guère contestée et fait d'ailleurs depuis longtemps l'objet d'un consensus au sein d'Hydrobru. En réalité, le problème réside davantage dans sa mise en œuvre technique, que ce soit sur le plan du support informatique, du coût ou de la gestion. Lorsque la fusion entre les deux entités « Vivaqua » et « Hydrobru » sera effective, il sera sans doute plus facile d'aboutir.

M. Martroye de Joly souligne par ailleurs qu'outre le bassin d'orage inauguré récemment, deux autres vont encore être réalisés. La mise en place progressive d'un réseau d'assainissement d'une étendue de 19 kilomètres dans le sud de la commune atteste l'excellence du travail entrepris.

M. Wyngaard précise que le groupe Ecolo soutient la proposition de motion de M. De Bock car la charge administrative induite par une telle mesure serait limitée et, pour les ménages aux revenus modestes, mieux vaut payer quelques dizaines d'euros tous les mois ou tous les deux mois plutôt que de déboursier un montant relativement important une fois par an.

Mme Verstraeten signale que le groupe socialiste soutient aussi la proposition de M. De Bock, qui permettrait au CPAS d'assurer un meilleur suivi des consommateurs.

M. De Bock estime que sa proposition est susceptible de soulager le fonds social de l'eau et par conséquent de favoriser les investissements tendant à l'économie d'eau et d'énergie. Ces derniers permettront de fournir une aide plus efficace aux personnes précarisées, qui doivent souvent supporter le fardeau de deux ou trois années d'arriérés de facturation.